

Conditions Générales de Vente

Cartes prépayées aux cours de sport-santé

ENDOSPORT

Article 1 — Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations entre Endosport, représenté par Madame EDY Alexandra, et toute personne souscrivant une carte prépayée aux cours de sport-santé proposés (ci-après « l'Adhérente »). Endosport propose des cours collectifs encadrés par des kinésithérapeutes, destinés aux femmes atteintes de douleurs pelviennes chroniques. L'achat d'une carte implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 — Formules et tarifs

Endosport propose exclusivement des **cartes prépayées** : la cliente paie avant de réserver ses cours. Les cours se déroulent en groupes de huit (8) participantes maximum.

Formule	Prix	Cours	Prix/cours	Validité
Découverte *	10€	1	10€	Offre de lancement — puis 20€
Carte 4 cours	64€	4	16€	Valable 1 mois à compter de l'achat
Carte 10 cours	150€	10	15€	Valable 3 mois à compter de l'achat
Carte 20 cours	280€	20	14€	Valable 6 mois à compter de l'achat

** La séance Découverte est proposée à 10€ pendant les 3 premiers mois suivant l'ouverture d'Endosport, puis au tarif de 20€. Les tarifs sont indiqués TTC. Endosport se réserve le droit de les modifier moyennant un préavis de 30 jours.*

Article 3 — Cartes prépayées

Les cartes prépayées sont payables intégralement au moment de l'achat, avant toute réservation de cours. Elles sont strictement personnelles, non cessibles et non remboursables sauf cas de force majeure.

Validité : les cours non utilisés à l'expiration de la carte sont définitivement perdus et ne donnent lieu à aucun remboursement ni report, sauf dans le cas prévu à l'article 7 (arrêt médical). Il appartient à l'Adhérente de planifier ses réservations dans le délai imparti.

Réservation : les cours se réservent via la plateforme en ligne, dans la limite des places disponibles. Tout cours réservé puis non honoré sans annulation préalable dans un délai minimum de 24 heures est définitivement décompté de la carte.

Article 4 — Séance découverte

Toute nouvelle Adhérente peut bénéficier d'une séance découverte au tarif en vigueur. Cette séance est sans engagement. Elle est soumise à la remise préalable du questionnaire de santé et, le cas échéant, d'un certificat médical d'aptitude.

Article 5 — Inscription et conditions de santé

Toute inscription est subordonnée à la remise d'un questionnaire de santé dûment complété et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique d'une activité physique adaptée. L'Adhérente s'engage à informer Endosport de toute évolution de son état de santé susceptible d'affecter sa pratique. Les kinésithérapeutes se réservent le droit d'adapter, de suspendre ou de refuser la participation d'une Adhérente pour des raisons de sécurité ou de santé.

Article 6 — Absence exceptionnelle d'un intervenant

En cas d'absence exceptionnelle d'un kinésithérapeute intervenant, Endosport s'engage à assurer la continuité du programme selon l'une des modalités suivantes :

- soit le **report** du cours concerné à un autre créneau dans le mois ;
- soit le **remplacement** par un autre cours du programme ;
- soit, si aucune solution n'est possible, le **crédit d'un cours** sur la carte de l'Adhérente.

Ces absences n'ouvrent pas droit à réduction tarifaire dès lors que la continuité est assurée.

Article 7 — Interruption médicale et report de validité

En cas d'arrêt médical justifié (sur présentation d'un certificat médical), l'Adhérente peut suspendre l'utilisation de sa carte. La **validité de la carte est alors suspendue** à compter de la date d'arrêt et reprend pour la durée restante à partir de la date de reprise de la pratique.

Exemple : une Adhérente dispose d'une carte 4 cours valable 1 mois. Si elle s'arrête après 2 cours et 15 jours d'utilisation sur présentation d'un certificat médical, ses 2 cours restants seront de nouveau valables pendant 15 jours à compter de sa date de reprise.

Par ailleurs, toute Adhérente ayant interrompu sa pratique pour motif médical bénéficie, à son retour, d'une **priorité de réintégration dans son groupe** pendant trois (3) mois à compter de la date d'arrêt, sous réserve des places disponibles, et **sans nouvelle séance découverte à régler**.

Pour bénéficier de ces dispositions, l'Adhérente doit informer Endosport dès que possible et fournir un justificatif médical.

Article 8 — Responsabilité et assurance

Endosport et ses intervenants sont assurés au titre de leur responsabilité civile professionnelle. L'Adhérente pratique sous sa propre responsabilité et s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les intervenants. Il est recommandé à l'Adhérente de disposer d'une assurance individuelle accident.

Article 9 — Données personnelles

Les données personnelles et de santé recueillies sont strictement confidentielles et utilisées uniquement dans le cadre du suivi de l'Adhérente au sein d'Endosport. Conformément au RGPD, l'Adhérente dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité de ses données, qu'elle peut exercer par simple demande auprès d'Endosport.

Article 10 — Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

L'Adhérente reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les accepte sans réserve lors de l'achat d'une carte prépayée.